

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de conseillers municipaux présents :	24
Nombre de conseillers municipaux votants :	29
Date de convocation du Conseil Municipal :	19/06/2026

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, maire, M. David EXCOFFIER, Mme Hélène ANSELME, M. Amar AYEB, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DEAL, M. Sébastien BURETTE, adjoints au maire, MM. François FAVRE, Claude LEPERS, Mmes Renée RICHARD, Christine NICOLET-DIT-FELIX, MM. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, Mme Laurence GROSJEAN, MM. Anthony SCIASCIA, Olivier JOLY, M. Frédéric BARANSKI, Mme Céline MOREL, M. Aurélien GENDROT, Mme Alexandra DALLIERE, M. Matthieu WANNER, Mmes Valentine HUMBERT, Stéphanie DEGRAND, Mathilde FAVRE, conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Virginie LACAS à Mme Elisabeth DEAL
Mme Gabrielle FRAISSARD à Alexandra DALLIERE
Mme Carole DUPONT à Emmanuel SOGNO
Mme Elisa CHEVREUX à Sébastien BURETTE
M. Tommaso MENNILLO pouvoir à David EXCOFFIER

ABSENTS : -

M. Frédéric BARANSKI est élu secrétaire de séance.

DCM20260625-09

OBJET : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7.1) - Budget principal : affectation du résultat

VU le compte Financier Unique et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de **1 645 342,29 €** et le résultat excédentaire de la section d'investissement pour un montant de **2 590 100,42 €**.

VU l'instruction comptable applicable aux collectivités locales et à leurs établissements publics de coopération intercommunale,

DCM20260625-09

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Monsieur Amar AYEB, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, propose au Conseil Municipal de décider d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : **1 549 418,29 €**
- Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : **95 924,00 €**
- Compte 001 – Solde d'exécution positif : **2 590 100,42 €**

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : **1 549 418,29 €**
- Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : **95 924,00 €**
- Compte 001 – Solde d'exécution positif : **2 590 100,42 €**

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN

